

# DES NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE POUR LES ASSOCIATIONS

LES ASSOCIATIONS NANTAISES  
SUR WWW.NANTES.FR  
MODE D'EMPLOI



## UN NOUVEL ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS ET DES ACTIVITÉS SUR NANTES.FR

Une version actualisée du site internet de la Ville de Nantes est aujourd'hui à découvrir sur nantes.fr. Les informations liées à la vie associative y sont plus accessibles et le site propose désormais aux internautes une nouvelle version de l'annuaire des associations et des activités.

### Un outil pratique pour rechercher une association ou une activité

L'annuaire des associations met en relation le grand public et les associations. Près de 2500 associations y figurent aujourd'hui. Un nouveau moteur de recherche permet aux internautes de trouver plus facilement les informations : recherche par mot-clé, par quartier, par type d'activités, par public. Les associations sont présentées sous la forme d'une fiche pratique plus détaillée. Un panier permet de faire une sélection d'associations, de la sauvegarder ou l'envoyer par mail.

### Un site internet facile d'accès pour faire connaître son association

Nantes.fr, c'est près de 10 000 visites par jour. Voici 3 bonnes raisons d'y référencer son association :

- **Mieux faire connaître** l'objet de l'association et faire figurer son logo.
- **Donner de la visibilité** aux activités régulières proposées par l'association.



– **Faciliter l'accès aux informations pratiques.** Avec l'outil plan, chaque lieu où se déroule une activité est localisé sur une carte. L'internaute peut calculer son itinéraire pour s'y rendre.

## DES E-DEMARCHES DEDIEES AUX ASSOCIATIONS



Destinées à faciliter les formalités administratives, les e-démarches s'ouvrent désormais aux associations nantaises.

Il est possible de créer un compte pour son association puis de :

- référencer son association dans l'annuaire des associations et activités de la Ville de Nantes,
- publier ces informations sur nantes.fr si vous le souhaitez,
- modifier ces informations, les compléter, les supprimer,
- signaler la dissolution de son association.

Le référencement des associations dans l'annuaire de la Ville existe depuis plusieurs années. L'ouverture des e-démarches aux associations a été l'occasion de doter la mairie d'une nouvelle base de données plus performante. Les informations y figurant serviront désormais de référence aux services municipaux pour différents usages (contact, formalités, locaux, subventions, guides pratiques papier...).

**Même si votre association était déjà**

## MODE D'EMPLOI

Comment mettre à jour les informations concernant votre association ?  
Comment l'inscrire dans l'annuaire ?

### ▾ Étape 1

[Créer un compte](#) e-démarches pour votre association (accès aux e-démarches depuis la page d'accueil de nantes.fr).

### ▾ Étape 2

Dans la rubrique "[Toutes les e-démarches](#)", cliquez selon le cas sur :

- "[Inscription d'une association dans l'annuaire](#)" ou
- "[Modification des informations de l'association](#)". Un moteur de recherche permettra alors de retrouver votre association.

### ▾ Étape 3

- Saisissez vos informations.
- Autorisez, si vous le souhaitez, la Ville de Nantes à publier les informations courantes de l'association et de ses activités dans l'annuaire des associations et activités sur nantes.fr.

référéncée, il est important de [mettre à jour les informations la concernant](#), de les corriger ou de les compléter (voir ci-contre).



## QUESTIONS ? REPONSES !

### Comment accéder aux e-démarches ?

Sur [www.nantes.fr](http://www.nantes.fr) : accès aux [e-démarches](#) depuis la page d'accueil ou la rubrique "À votre service".

**Nous allons changer de logo et souhaitons le mettre à jour sur la fiche de l'association publiée dans l'annuaire des associations sur [nantes.fr](http://nantes.fr), comment faire ?**

Il suffit de vous connecter à votre compte e-démarches, puis d'accéder au service "[Modification des informations de l'association](#)".

### Notre association est déjà référencée par la Ville de Nantes. Nous souhaitons vérifier les informations publiées. Quels sont nos identifiant et mot de passe e-démarches ?

Pour [créer un compte e-démarches](#), il suffit de votre adresse email et d'un mot de passe que vous choisirez. Ensuite, pour mettre à jour vos informations, vous n'aurez qu'à cliquer sur "[Modification des informations de l'association](#)".

**Nous allons changer de locaux dans trois mois, mais avons déjà des modifications à apporter...**

Vous pouvez effectuer des mises à jour aussi souvent que nécessaire, dès aujourd'hui puis dans trois mois.

### Nous voulons référencer notre association auprès de la Ville de Nantes mais nous ne souhaitons pas publier d'informations sur [nantes.fr](http://nantes.fr). Est-ce possible ?

Oui. Au cours de l'inscription de votre association dans l'annuaire de la Ville, vous faites le choix ou non de la publier sur [nantes.fr](http://nantes.fr). Vous pourrez changer d'avis à tout moment.

## CONTACT

Direction du développement associatif / 23, rue de Strasbourg – 44000 Nantes  
Tél. : 02 40 41 31 60  
[www.nantes.fr](http://www.nantes.fr)



La Ville de Nantes diffuse sur son site [www.nantes.fr](http://www.nantes.fr) l'adresse email de contact des associations nantaises. Celle-ci peut contenir des informations nominatives (nom, prénom). Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Ville de Nantes - Direction du développement associatif, 23 rue de Strasbourg, 44000 Nantes.